

PRÉSENTATION DE LA FCPE

La FCPE c'est :

- la première fédération de parents d'élèves élus aux élections scolaires.
- plus de 310 000 adhérents.
- 65 000 parents d'élèves élus aux conseils d'administration du secondaire.
- une présence dans chaque département à travers le Conseil départemental de parents d'élèves (CDPE) et des conseils locaux par établissement.
- une fédération nationale.

Les valeurs de la FCPE

Pour la FCPE, le jeune est au centre du système éducatif. Ses besoins, ses droits, son autonomie doivent être respectés partout et dans tous les temps de sa vie.

La FCPE milite pour la gratuité totale de la scolarisation, pour la réussite de tous les jeunes, pour une école publique laïque et sans discrimination et pour que soient respectés les droits des parents d'élèves. Elle demande des rythmes scolaires adaptés à l'adolescent et des conditions d'études favorables (transports scolaires, restauration, santé, hygiène...).

La FCPE considère que, dans l'éducation, les responsabilités sont partagées entre les parents et les adultes qui interviennent auprès de leurs enfants : c'est la coéducation. C'est en œuvrant collectivement et en resserrant les liens entre les familles et l'école que nous pourrons répondre au mieux aux attentes et aux besoins des jeunes.

La FCPE a constitué avec les organisations lycéennes et étudiantes le pôle des usagers du service public d'éducation pour contribuer à favoriser l'autonomie des jeunes et la démocratie représentative dans les établissements.

Vivre mieux
à l'école pour
bien apprendre

FOIRE AUX QUESTIONS

Quelques questions auxquelles nous vous apportons des réponses :

- À quel âge peut-on rentrer dans l'enseignement agricole ?
- L'enseignement agricole, c'est seulement pour former les agriculteurs ?
- Quelles sont les instances et commissions où siègent les parents dans un lycée agricole ?
- Mon enfant a-t-il droit à une bourse dans l'enseignement agricole ?
- L'enseignement agricole est-il gratuit ?
- Puis-je obtenir un baccalauréat général dans l'enseignement agricole ?
- Quelles études peut-on faire après un bac dans l'enseignement agricole ?
- L'enseignement agricole conduit-il vers des études courtes ?
- L'enseignement agricole commence-t-il forcément au lycée ?

Retrouvez les réponses dans la rubrique FAQ de notre site internet : www.fcpe.asso.fr

En savoir plus

Le site des usagers de l'enseignement agricole :
<http://info.portea.fr/index.php>

Pour consulter le bulletin officiel du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt :
http://www.agriculture.gouv.fr/spip/ressources_publicationsofficielles.lebulletinofficiel_r66.html

Pour des informations plus techniques :
<http://www.chlorofil.fr/>



LA FCPE AU LYCÉE AGRICOLE



Fédération des Conseils de Parents
d'Élèves des Écoles publiques

108-110, avenue Ledru-Rollin 75544 Paris cedex 11
tél : 01 43 57 16 16 • fax : 01 43 57 40 78
site internet : www.fcpe.asso.fr
email : fcpe@fcpe.asso.fr
La FCPE est reconnue d'utilité publique

Pourquoi s'investir dans l'établissement de votre enfant ?


- Pour mieux savoir ce qui se passe dans l'établissement et mieux suivre les différentes étapes de la scolarité de votre enfant.
- Les parents d'élèves sont membres à part entière de la communauté éducative. Ils peuvent et doivent faire entendre leur voix et donner leur avis sur le fonctionnement de l'école au sein des instances de l'Éducation nationale, à tous les niveaux du système éducatif (ex : Conseil d'administration, Conseil académique de l'Éducation nationale (CAEN), Conseil régional de l'enseignement agricole (CREA), etc..)


Pourquoi adhérer à la FCPE (Fédération des Conseils de Parents d'Élèves des Écoles Publiques) ?

- La FCPE revendique une école de la réussite, publique, gratuite et laïque pour tous.
- La FCPE est la première fédération de parents d'élèves par son nombre d'adhérents et par ses résultats aux élections des représentants de parents d'élèves, dans le premier degré comme dans le second degré.
- La FCPE est une force de proposition et de progrès pour l'école. Elle est reconnue d'utilité publique.
- La FCPE est représentée dans toutes les instances de la collectivité locale et du territoire : dans les établissements scolaires, au niveau de la collectivité locale, du département, de la région et au niveau national.


COMMENT CRÉER UN CONSEIL LOCAL ?

1 Pour défendre l'intérêt des enfants, il vaut mieux être à plusieurs que tout seul.




2  Contacter votre FCPE départementale (=CDPE) qui vous sera très utile et vous fournira toutes les informations nécessaires (statuts-types,...)

3 Lancer une invitation à l'ensemble des adhérents et des sympathisants FCPE pour réunir l'Assemblée Générale dans le but de constituer le conseil local (seuls les adhérents votent).



4  Le conseil local FCPE est mis en place. Sont élus au moins un président, un secrétaire et un trésorier parmi les adhérents.

5 Votre conseil local est créé. Première possibilité : vous constituer en section du CDPE (aucune formalité à accomplir). Deuxième possibilité : vous rendre à la préfecture pour faire la déclaration de l'association et déposer les statuts. Prendre contact avec la FCPE départementale.



- La FCPE revendique une loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École.
- La FCPE est présente dans l'enseignement agricole public pour agir, informer et défendre les intérêts des élèves scolarisés en son sein.
- La FCPE est le lien privilégié entre les familles, l'administration et les professeurs. Elle offre la possibilité de se rencontrer, de s'informer, de comprendre, de participer, d'être membre à part entière de l'équipe éducative.
- Membre des instances locales, régionales et nationales de l'enseignement agricole public, la FCPE est représentée là où se prennent les décisions importantes concernant l'enseignement agricole et la vie des établissements :
 - le conseil d'administration,
 - le conseil intérieur,
 - le conseil de perfectionnement,
 - le conseil de classe,
 - le conseil de discipline,
 - les commissions d'affectation, des bourses, d'appel...
- Représentée dans les CREA, (conseil régional de l'enseignement agricole) et au CNEA (conseil national de l'enseignement agricole), la FCPE défend l'intérêt des élèves et de leurs familles, milite pour la gratuité de la formation et se bat pour des conditions de réussite et d'insertion professionnelle pour tous.
- La FCPE défend les établissements agricoles publics ainsi que la spécificité de l'enseignement agricole.